



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du mercredi 9 mai 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h10.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS (à partir du 2.1) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 2.1) **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.4), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 7.4), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 2.1), M. Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du 2.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.1), M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 7.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 2.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 2.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI (à partir du 2.1), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au 2.2), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 2.1) **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 9.2) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 4.2), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) **Chaucenne** : M. Bernard VOUIGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD jusqu'au 0.1 et présente à partir du 2.1) **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois** : M. Claude PREIONI **Gennes** : Mme Maryse MILLET (jusqu'au 9.4) **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Jean Piquard **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET à partir du 2.1) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 2.1) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET (à partir du 2.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Saône** : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Jean TARBOURIECH **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 2.1 et présent à partir du 1.1.1).

**Étaient absents :** **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Chaleze** : M. Christophe CURTY **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL **Francois** : Mme Françoise GILLET **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux** : Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Nancray** : M. Daniel ROLET **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Serre-les-Sapins** : M. Christian BOILLEY **Thise** : M. Bernard MOYSE **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER.

**Secrétaire de séance** : M. Daniel HUOT

**Procurations de vote :**

**Mandants** : JM. ROTH, H. AKODAD, P. BONTEMPS, E. DUMONT, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.2), A. GHEZALI, J.F. GIRARD, N. GUILLEMET, L. HAKKAR, S. JEANNIN, A. MENETRIER (à partir du 2.1), J. PANIER, B. RONZI, M. ROPERS (à partir du 2.1), J. ROSSELOT, J.C. ROY (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN (à partir du 2.1), Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 2.1), A. KOELLER (à partir du 2.1), B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du 2.1), R. REYLE (à partir du 9.3), C. BOTTERON (à partir du 5.1), A. BAVEREL, M. MILLET (à partir du 9.5), B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR (jusqu'au 0.1), P. BELUCHE, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE, C. BOILLEY, B. MOYSE.

**Mandataires** : JP. BASSELIN, C. MICHEL, JJ. DEMONET, D. POISSENOT, YM. DAHOUÏ (à partir du 2.1), JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT, JY. PRALON, N. MOUNTASSIR, T. BENETEAU De LAPRAIRIE, B. FALCINELLA, C. LIME (à partir du 2.1), J. SCHIRRER, M. LOYAT, C. GELIN (à partir du 2.1), JM. GIRERD, J. MARIOT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR (à partir du 2.1), B. CYPRIANI (à partir du 2.1), P. CHANEY (à partir du 2.1), R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du 2.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 9.3), D. GALLET (à partir du 5.1), B. ANDREOSSO, P. CONTOZ (à partir du 9.5), B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY (jusqu'au 0.1), B. BOURDAIS, MO. CRABBÉ-DIAWARA, JM. BOUSSET, G. BAULIEU, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2012/001745

Rapport n°9.3 - Convention « Programme Local de Prévention » entre le Grand Besançon et le SYBERT

## Convention « Programme Local de Prévention » entre le Grand Besançon et le SYBERT

**Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président**  
**Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PIPIF 2012-2016 « charges de personnel » « communication » « fournitures administratives et techniques » « subventions » Budget annexes déchets	Montant prévu en dépenses au BP 2012 : - « charges de personnel » : enveloppe de 4 470 K€ - « communication » : enveloppe de 100 K€ - « fournitures administratives et techniques » : enveloppe de 410 K€ Montant de l'opération : 24 383,75 € Montant prévu en recettes au BP 2012 : 19 907€ - « subventions » : enveloppe de 1 790 K€

### Résumé :

Le SYBERT a contractualisé un Programme Local de Prévention (PLP) avec l'ADEME et perçoit ainsi des soutiens financiers. Ces aides peuvent en parties être redistribuées aux adhérents du SYBERT sous réserve de la réalisation d'actions programmées spécifiques du PLP dans le cadre d'une convention annuelle d'engagement établie entre le SYBERT et le Grand Besançon. Dans le cadre du projet de conventionnement, un programme prévisionnel d'actions 2012 à réaliser par le Grand Besançon est proposé.

Le SYBERT a contractualisé un programme local de prévention (PLP) avec l'ADEME depuis septembre 2010 et pour une durée de 5 ans. En conséquence, le SYBERT perçoit pour la totalité de son territoire de compétence, les aides financières à l'habitant correspondantes de l'ADEME. A l'horizon 2015, les objectifs du PLP sont de réduire la production de déchets ménagers et assimilés :

- ordures ménagères résiduelles : - 15 %,
- ordures ménagères et assimilées : - 7 %,
- encombrants de déchetteries : - 25 %,
- déchets dangereux : doubler le captage.

A l'issue d'une 1<sup>ère</sup> année consacrée à l'établissement du diagnostic de territoire, le SYBERT a adopté le 18/10/11, le programme d'actions du PLP définies avec ses adhérents. Les actions inscrites dans ce programme à conduire durant 4 ans, sont portées en direct par le SYBERT ou par ses adhérents. Les actions du PLP pouvant être portées par un adhérent bénéficieront d'un soutien financier maximum de 0,21€/an/habitant soit 36811,95 € pour le Grand Besançon. L'attribution du soutien financier (versé annuellement) est conditionnée à la réalisation des actions de prévention proposées par l'adhérent dans le cadre d'une convention d'engagement pour la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets établie avec le SYBERT (annexe I).

Les principales règles du soutien sont :

- actions inscrites dans le PLP,
- actions conduites par des agents formés à la prévention des déchets,
- forfait de 2 € par composteur distribué,
- subvention de 80 % des moyens humains et matériels mis en œuvre pour une action inscrite au PLP,
- taux horaire de 20 € pour les moyens humains d'animation,
- description et chiffrage dans la convention, du projet d'actions de prévention inscrites au PLP,
- bilan annuel des actions avec indicateurs d'évaluation.

Le Grand Besançon conduit de manière autonome depuis plusieurs années et sur ses propres moyens des actions de prévention des déchets. La pertinence de la poursuite de ces actions est renforcée d'une part par l'application en 2012 de la redevance incitative dont l'un des objectifs est de réduire les déchets, et d'autre part par les possibilités de soutien financier qu'offre ce nouveau cadre.

Le tableau prévisionnel des actions proposées par le Grand Besançon en 2012 (annexe 2), prévoit notamment :

- des animations dans le cadre de manifestations diverses,
- des animations scolaires,
- des actions d'éco exemplarité de la collectivité,
- des animations d'accompagnement à la RI en habitat collectif,
- le développement et la diffusion d'outils de communication,
- la distribution de composteurs.

Pour un montant total de 24 383,75 €.

Le total des subventions qui pourront être perçues dans le cadre de la convention annuelle proposée et pour la réalisation de ces actions en 2012 sera de 19 907 €. Une nouvelle convention sera établie pour chaque nouvelle année du PLP.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **valide le programme d'actions prévisionnelles de prévention des déchets proposé par le Grand Besançon en 2012 et se prononce favorablement sur son intégration au projet de convention à intervenir entre le SYBERT et la CAGB,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le SYBERT et la CAGB et tout acte y afférant.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 16 MAI 2012

**Convention d'engagement  
pour la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets**

**Entre :**

Le SYBERT, représenté par son Président, Eric ALAUZET, « La City » - 4 rue Gabriel Plançon  
25043 Besançon Cedex, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical du .....,  
d'une part,

**Et :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur  
Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté du  
9 mai 2012, d'autre part.

**Article 1 - Contexte et objectifs du SYBERT**

Le SYBERT s'est engagé en septembre 2010 et pour une durée de 5 ans dans un Programme Local de  
Prévention qui vise à réduire la production de déchets ménagers et assimilés sur différents flux d'ici  
2015 et notamment :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR) : - 15 %,
- les ordures ménagères et assimilées (OMA) : - 7 %,
- les déchets dangereux : doubler le captage d'ici 2015,
- les encombrants de déchèterie : - 25 %.

Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit (notamment au  
niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien), avant  
la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité, depuis l'extraction de la matière  
première jusqu'à la réutilisation et le réemploi.

Pour inciter les usagers à réduire leur production de déchets, des actions ont déjà été engagées par  
le SYBERT au niveau du territoire : opérations de sensibilisation du grand public lors des  
manifestations, opération de communication (Ménages presque parfaits), partenariat avec les  
associations locales, développement massif du compostage domestique et collectif...

Pour inscrire la prévention dans une démarche globale, démultiplier les actions et se rapprocher des  
habitants, le SYBERT souhaite inciter ses adhérents à s'investir dans ce projet de réduction des  
déchets.

En effet, les communautés de communes ou d'agglomération, à travers leur compétence collecte des  
« déchets » disposent de leviers intéressants pour réduire la production de déchets (mise en place  
de la redevance incitative), de moyens matériels et humains sur le terrain (conseillers du tri et  
communication de proximité, dispositifs d'accueil du public). Par ailleurs, la délivrance du message  
« prévention » à l'occasion du message plus global concernant la collecte des déchets renforce la  
cohérence et la lisibilité auprès du public.

**Article 2 - Objet de la convention**

Le SYBERT propose un soutien financier, technique ou matériel pour toutes opérations portées par  
la CAGB visant à réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur son territoire.

L'objet de la convention est de définir les modalités de partenariat entre le SYBERT et la CAGB.

Seules les actions définies dans le Programme Local de Prévention pourront faire l'objet d'un soutien de la part du SYBERT dont notamment :

- distribution des composteurs du SYBERT et formation au compostage - réalisation d'animations sur les placettes de démonstration ou auprès du grand public...,
- inscription de la collectivité dans une démarche de collectivité exemplaire (dématérialisation des procédures, organisation interne : réduction des impressions, utilisation de papiers, cartouches et autres fournitures de bureau éco-labellisés...),
- accompagnement des événements festifs dans la réduction de leurs déchets,
- sensibilisation à la prévention (écoles, manifestations diverses...),
- soutien au développement des couches lavables dans les crèches collectives et familiales, et auprès des particuliers.

La liste des actions de prévention a été approuvée par le Conseil Syndical du SYBERT le 18 octobre 2011.

### **Article 3 - Formation des agents à la prévention**

Afin d'avoir un langage « commun » de la prévention et de diffuser les messages de façon cohérente, les agents en charge des actions de prévention ainsi que tous les agents de la CAGB au contact du public sur le sujet des déchets **devront au préalable, participer à une formation ADEME sur la prévention dont le coût est pris en charge par le SYBERT.**

### **Article 4 - Engagements du SYBERT**

Le SYBERT s'engage à :

- former les agents de l'EPCI à la prévention-compostage,
- offrir un soutien technique : présenter le programme local de prévention aux élus de l'EPCI, participer au montage des projets, participer et/ou animer des réunions d'information, aider à la coordination des différents partenaires, ou toutes autres aides techniques,
- offrir un soutien matériel : créer et/ou mettre à disposition de documents et/ou supports d'information ou toutes autres aides matérielles,
- soutenir les moyens humains mis à disposition par la CAGB pour la mise en œuvre du programme d'actions de prévention (hors distribution de composteurs) sur la base de 20 €/heure passée,
- offrir un soutien financier : une aide à hauteur de 80 % des dépenses éligibles, dans l'enveloppe maximale définie par le Comité Syndical du 18 octobre 2011 pour l'EPCI bénéficiaire,
- soutenir la distribution des composteurs à hauteur de 2 € par composteur distribué par la CAGB.

### **Article 5 - Engagements de la CAGB**

La CAGB s'engage à :

- présenter le Programme Local de Prévention en Conseil de Communauté et approuver la présente convention par délibération,
- réaliser les actions définies en annexe,
- inviter le SYBERT à chaque étape du projet,
- fournir le bilan des actions dans les délais définis par la présente convention.

### **Article 6 - Remise du rapport final**

Un rapport final comprenant les fiches actions et les justificatifs de dépenses (achats de matériel, prestations...) devra être adressé au SYBERT au plus tard un mois avant la fin de l'année du PLP en cours, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour l'année 2 du PLP.

Ces fiches actions seront intégrées au rapport transmis chaque année à l'ADEME.

### **Article 7 - Modalités de versement**

Les aides de l'ADEME attribuées au SYBERT font l'objet d'un contrat d'objectif. L'aide attribuée à la CAGB sera versée sous réserve que le SYBERT ait atteint les objectifs et perçu les aides de l'ADEME.

La subvention sera versée dans les conditions suivantes :

- participation à la formation prévention,
- présentation d'un bilan des actions prévention effectivement réalisées par l'EPCI et comprenant les fiches actions remplies et les justificatifs de dépenses relatifs à chaque action.

### **Article 8 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

### **Article 9 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour l'année 2012.

### **Article 10 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du SYBERT et Monsieur le Trésorier Payeur du SYBERT.

*Fait en trois exemplaires, à ..... le .....*

Pour le SYBERT,  
Le Président,  
  
Eric ALAUZET

Pour la Communauté d'Agglomération du  
Grand Besançon,  
Le Président,  
  
Jean-Louis FOUSSERET

**Programme d'action**

PROJET ACTIONS PREVENTION DECHETS GRAND BESANCON 2012													
TYPE	ACTIONS	thématiques abordées (éventuellement 1-1) et outils utilisés	PERIODE	prévention en % de l'actuel (colle)	PART			investissement en personnel temps totaux affectés prévention	coût revient subventionnable	taux (%) subvention sur la part prévention	montant prévisionnel subvention PLP		
					NOMBRE AGENTS	DUREE (heures)	temps totaux						
animations scolaires et péri scolaires	IREO MORRE	utilisation produits entretien alternatifs / piles rechargeables / à définir en accord avec les organisateurs	25/01/2012	100	1	3	3	3	90	60	48		
	randomité urbaine	à définir en accord avec les organisateurs	1ère quinzaine avril 2012	50	2	40	80	40	800	60	640		
	jours olympique	à définir en accord avec les organisateurs	20/06/2012	50	2	8	16	8	160	60	128		
	challenge Besançon/CAGB	à définir en accord avec les organisateurs	21 et 22/05/2012	50	2	16	32	18	320	60	256		
	rencontre sportive cyclo	à définir en accord avec les organisateurs	03/07/2012	50	2	8	16	8	160	60	128		
	Peils explorateurs	expérience scientifiques en lien avec la prévention des déchets (piles, ampoules, etc)	13/06/2012	50	2	8	16	8	160	60	128		
	autres manifestations prévisionnelles	à définir en accord avec les organisateurs	courant 2012	50	1	48	48	24	480	60	384		
	Tour de France des jeunes matériel d'animation scolaire et péri scolaire	prévention déchets activités sportives et de plein air	En prévision Ma/Juin	50	4	25	100	50	1000	60	800		
	CARNIVAL Planaise(Francis)	à définir en accord avec les organisateurs	07/02/2012	50	2	8	16	8	160	60	128		
	CA MEDIT LINTERNATIONAL	prévention déchets milieu étudiant	11/02/2012	50	2	8	16	8	160	60	128		
Animations lors de manifestations	Vital-Eté	prévention déchets activités de plein air	Juillet/Août/2012	50	10	5	50	25	500	60	400		
	NOUVEAUX ARRIVANTS BESANCON	prévention déchets en général et lien avec RI	Septembre	50	2	8	16	8	160	60	128		
	SALON BIO & CO	prévention déchets en général et lien avec RI	En prévision Avril	50	2	32	64	32	640	60	512		
	Fêtes de Quartier/CCH (Chapelle/Grotte/Montpeux...)	prévention déchets en général et lien avec RI	En prévision 01/06/2012	50	2	32	64	32	640	60	512		
	Raid Urbain (Planaise)	prévention déchets en général, sportifs	24/06/2011	50	2	8	16	8	160	60	128		
	Fête de Planaise	prévention déchets en général et lien avec RI autour d'activités ludiques	courant juin 2012	50	2	8	16	8	160	60	128		
	Semaine Européenne de la réduction des déchets prévisionnelles	thème à définir	01-nov-12	100	1	24	24	24	480	60	384		
	matériel d'animation pour manifestations	thème à définir	courant 2012	50	1	160	160	80	1600	60	1280		
	acquisition du matériel	acquisition du matériel panneaux RI/prévention		100					300	60	240		
	diagnostic / restitution pratiques énergie / prévention et li déchets sites municipaux ville Besançon			100					1000	60	600		
eco exemplarité collectivité	Vie des quartiers : formation agents municipaux sur site	diagnostic / restitution pratiques énergie / prévention et li déchets sites municipaux ville Besançon	12/01/2012 puis courant 2012	50	1	24	24	12	240	60	192		
eco exemplarité collectivité	Assistance dématrage prévention déchets éco crèche Ile de France	couches lavables et autres geste de prévention en crèche	courant 2012	100	1	24	24	24	480	60	384		
animations spécifiques	ROUE DE SECOURS	accompagnement personnalisé au tri et à la prévention public en difficulté	janvier à décembre	50	2	12	24	12	240	60	192		
Animation habitat collectif	Information prévention et tri maison d'arrêt	la prévention (piles, DEE, etc) en milieu carcéral	courant 2012	50	4	12	48	24	480	60	384		
Animation habitat collectif	Pieds d'immeubles et porte à porte	la prévention au domicile et dans les gestes du quotidien en habitat collectif	courant 2012	50	2	300	600	300	6000	60	4800		
outils de communication sur la prévention en lien avec la RI	communication RI / prévention	plaque RI/prévention distribuée en toutes boîtes : conception, impression, distribution	janv-12	100					5343,75	60	4275		
compostage	distribution composteurs	distribution de 1000 composteurs domestiques	année 2012	100					2000	100	2000		
										1473	782	24383,75	19507